

Compte rendu du Conseil d'administration samedi 17 octobre 2020

Étaient présents : Benoist APPARU, Patrice BARRIER, Patrick BEDEK, Valérie CHAUMET, Pascale CHEVALLOT, Brigitte CHOCARDELLE, Alain DEPAQUIS, Anne DESVÉRONNIÈRES, Yves DÉTRAIGNE, Gilles DULION, Jean-Pierre FORTUNÉ, Caroline FRÉMY, Claude GUICHON, Sacha HEWAK, Jacques JESSON, Cyril LAURENT, Thérèse LEBRUN, Guy LECOMTE, Nicolas LEROUGE, Franck LEROY, Catherine MALAISÉ, Christine MAZY, Pascal PERROT, Evelyne QUENTIN, René SCHULLER, Joël THOUVENIN, Pascal TRAMONTANA,

Étaient excusés et représentés :

Étaient excusés : Denis BOUDVILLE, Dominique LÉVÊQUE, François MOURRA, Arnaud ROBINET, Julien VALENTIN, Catherine VAUTRIN, Françoise FÉRAT

Étaient absents : Jean-Pierre BOUQUET, Bertrand COUROT, Régis COUTANT, Thierry MOUTON, René-Paul SAVARY

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 9h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées. Il propose immédiatement une minute de silence pour l'ignoble assassinat de Conflans Sainte-Honorine qui frappe la France et sa communauté enseignante à travers l'un des siens qui enseignait l'une des libertés fondamentales de notre pays.

Ordre du jour

Compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité

Représentation de l'association au sein de commissions extérieures

Le président LEROY propose les candidats suivants pour représenter l'ensemble des collectivités marnaises au sein de chacune des instances :

Commission DETR

Collège représentants les maires (parmi 607 communes éligibles - hors Reims, Châlons en Champagne - Epernay, Bazancourt, Sézanne - Saint-Brice-Courcelles)

Valérie CHAUMET	maire de Sept Saulx	titulaire
Thierry MATHELLIÉ	maire de Connantray Vaurefroy	titulaire
François MOURRA	maire de Vandeuil	titulaire
René SCHULLER	maire de Saint Germain la Ville	titulaire
Alain SIMON	maire de Sapignicourt	titulaire

Collège des représentants des EPCI (président ou vice-président - hors Grand Reims et Châlons Agglo)

Pascal CHEVALLOT	présidente de la CC Perthois-Bocage et Der	titulaire
Bertrand COUROT	président de la CC de l'Argonne Champenoise	titulaire
Claude GUICHON	président de la CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	titulaire
François MAINSANT	président de la région de Suippes	titulaire
Pascal PERROT	vice-président de CA Epernay, cotes et plaine de Champ	titulaire
Cyril LAURENT	président Sézanne - Sud Ouest marnais	titulaire

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers - CDPENAF

Pascal LEFORT	maire de Compertrix	titulaire
---------------	---------------------	-----------

Patrick BEDEK	maire de Cernay les Reims	suppléant
Christian CARBONI	maire de Tilloy Bellay	titulaire
Denis BOUDVILLE	maire de Trépail	suppléant
Martine BOUTILLAT	présidente SCOTER	titulaire
Pascale CHEVALLOT	présidente de la CC Perthois-Bocage et Der	suppléante
Commission de conciliation des documents d'urbanisme		
Catherine MALAISÉ	maire de Prouilly	titulaire
Frédéric LEPAN	maire de Prunay	suppléant
Thérèse LEBRUN	maire de Boursault	titulaire
Caroline FREMY	maire de Givry les Loisy	suppléante
Christophe GUILLEMOT	adjoint à Châlons en Champagne	titulaire
Pascal LEFORT	maire de Compertrix	suppléant
Patrick LANTERNAT	maire de Frignicourt	titulaire
Gérard TNIDILLIERE	adjoint à Vitry le François	suppléant
Frédéric ESPINASSE	maire d'Anglure	titulaire
Etienne DHUICQ	maire de Montmirail	suppléant
Pierre LABAT	maire de Massiges	titulaire
Christian CARBONI	maire de Tilloy Bellay	suppléant
SAGE Bassée Voulzie		
Benoit BASSAC	maire de Marcilly sur Seine	titulaire
Noël FESSARD	maire d'Esclavolles Lurey	titulaire
Pôle des énergies renouvelables - EnR		
Thierry MATHELLIÉ	maire de Connantray Vaurefroy	titulaire
Conférence annuelle départementale des référents égalité (CADRE)		
Yolande ARTS	directrice de l'association	titulaire

Désignation à l'unanimité des élus précités

Composition commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

Yolande ARTS, directrice, rappelle que la CDCI doit être renouvelée impérativement en novembre 2020. La loi confie aux associations départementales de maires l'établissement d'une liste unique par collèges ; à défaut de consensus, le préfet organisera des élections.

Elle rappelle, à la demande de Franck LEROY Président, la nouvelle composition :

46 membres titulaires :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| ▪ conseil régional (5 %) | 2 membres (non renouvelables) |
| ▪ conseil départemental (10 %) | 5 membres (non renouvelables) |
| ▪ communes (50 %) | 23 membres |
| ▪ EPCI à fiscalité propre (30 %) | 14 membres |
| ▪ syndicat et syndicats mixtes (5 %) | 2 membres |

Les sièges concernant le collège des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont répartis en fonction de l'accord adopté lors de la précédente réunion.

lundi 28 septembre, un appel à candidatures a été lancé auprès de tous les adhérents
lundi 12 octobre à 12h date limite de réception des candidatures

49 candidats se sont déclarés pour 39 sièges de titulaires et 21 sièges de "suivants de liste".

Notre association a donc constitué, comme à chaque renouvellement général, une liste par collèges (communes, EPCI à fiscalité propre, syndicats) dans le respect des équilibres géographiques, démographiques et politiques.

Il revient au Conseil d'administration de valider les listes établies par collèges en fonction des candidatures déposées et des clés de répartition collège par collège (cf. diaporama joint).

Les listes des candidats, collège par collège, projetées à l'écran sont validées à l'unanimité des membres du CA.

Franck LEROY remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et précise deux dates à retenir :
23 octobre date limite dépôt des listes en préfecture
12 novembre élections organisées par la Préfecture, le cas échéant...

Une information sera transmise ultérieurement en fonction de l'organisation ou non d'élections.

Compte de résultats, budget prévisionnel et cotisations

Nicolas LEROUGE Trésorier expose les points essentiels pour les nouveaux membres du conseil d'administration :

- ✓ *Le personnel est composé de 7 salariés dont 4 de droit privé et 3 fonctionnaires territoriaux placés en détachement, rémunérés directement par l'association.*
- ✓ *Les fonds de réserve sont composés :*
 - *des fonds liés au projet associatif qui restent fixes*
 - *du report à nouveau correspondant en fait à un "excédent de fonctionnement". Le bénéfice lié à l'annuaire 2020-2026 est inscrit sur un seul exercice comptable et ne peut faire l'objet en compte privée d'un étalement sur les 6 années du mandat. Il participe pourtant à l'équilibre de l'ensemble des exercices. De ce fait, nous réintégrons une fraction chaque année selon les besoins.*
- ✓ *L'exercice comptable s'étale du 1^{er} octobre au 30 septembre n+1. C'est pourquoi certaines recettes sont proratisées.*

Il commente article par article toutes les réalisations 2019/2020 et prévisions 2020/2021.

RAPPROCHEMENT CHARGES/PRODUITS

Ces chapitres sont présentés simultanément en charges et produits car en liens directs.

Achat et vente de marchandises

Matériels nécessaires à la réalisation des passeports biométriques

Attestations d'accueil (achat en grande quantité à l'imprimerie nationale puis revente par lot de 10 à nos adhérents). Économie substantielle pour les communes avec une petite marge pour l'association.

1 122 500 masques pour 1 259 530 €

L'Association des Maires a proposé des commandes groupées de masques à usage unique (852 000 exemplaires pour 530 collectivités) et de masques réutilisables (270 500 exemplaires pour 438 collectivités) pour un montant total de 1 260 000 €. Opération qui s'équilibre sans tenir compte du temps consacré (plus de 500 heures) aux commandes, suivis, livraison, répartition, facturation, suivi TVA... !

Achats et production de biens

Pour les agendas, réalisations conformes aux prévisions.

L'annuaire 2020-2026 des élus et des collectivités de la Marne est paru le vendredi 4 septembre. Coût de fabrication en baisse et maquette réalisée en interne (économie de 8 000 €).

Produits : + 40 492 € soit :

+ 43 428 € pour les recettes d'insertions. Bénéfice étalé sur les 6 années du mandat = 83 428,06 € / 6 = 13 904,68 €/exercice

- 2 300 € de ventes d'annuaires reportées sur le prochain exercice

Achats et production de services

Charges : moins 77 561 € liés essentiellement à l'annulation en raison des risques sanitaires de :

- ✓ Carrefour des collectivités (idem pour les recettes !)
- ✓ congrès des Maires de France déplacement et sortie à PARIS
- ✓ journées de formation

Prévisions en baisse de 96 900 € en raison de l'annulation des 2 congrès en présentiel (départemental et national).

Réajustement des honoraires du commissaire aux comptes : obligations fiscales (liasses) et actualisation de la prestation qui n'avait pas évoluée depuis de nombreuses années !

Produits :

moins 118 500 € liés à l'annulation des événements précités

plus 13 205 € différentiel pour formations des élus (243 webinaires 4 860 € ; 118 formations DIF pour 60 400 € et 12 945 € formations traditionnelles)

Collecte des cotisations nationales suivie d'un reversement à l'AMF

Opération équilibrée en dépenses et en recettes.

Les autres chapitres seront étudiés distinctement.

CHARGES

Frais généraux

Réalisations conformes aux prévisions avec un écart minime de 1 114 € lié aux frais de maintenance, plus élevés mais tellement sécurisants (nouveau logiciel Gestion commerciale et innoGAM progiciel spécifique aux associations de Maires).

Frais gestion courante

Moins 12 256 € principalement dû au COVID : moins de manifestations, moins de réunions en présentiel, moins de déplacements...

Impôts et taxes

Réalisations en hausse de 6 130 € correspondant à l'impôt sur les sociétés (lié notamment au chiffre d'affaire induit par les masques). Les prévisions tiennent compte de cet impôt.

Charges liées au personnel

Réalisations conformes

Baisse des charges sociales de 7 000 € en raison d'allègement des taux de retraites et de l'URSSAF.

Reprises de provisions pour congés payés à hauteur de 731 € (un peu moins de congés payés à provisionner)

Prévisions 2020/2021

Prise en compte des revalorisations de salaires, charges sociales, cotisations CNP, mutuelle de base.

Charges sur exercices antérieurs

6 229 € = régularisation URSSAF (5 143 €) et régularisation assurances statutaires (600 €)

Dotations aux amortissements

Pas d'acquisition sur cet exercice.

Prévisions 2020 reconduites pour 2021

PRODUITS

Cotisations des adhérents

Pour ce nouvel exercice, il est proposé de :

- ne pas augmenter le montant des cotisations ni communes ni EPCI
- maintenir le tarif de l'abonnement annuel à la Lettre du Maire à 75 €
- maintenir le tarif de l'abonnement annuel à la base de données juridiques et financières à 30 €

Subventions et participations

Prévisions strictement identiques à l'année précédente

Produits financiers

Conforme aux prévisions

Prévisions à 10 900 € comprenant la ristourne de l'AMF

Produits exceptionnels

- remboursement sur salaires via contrat d'assurance pour arrêt de travail : 21 414 €
- apurement de comptes clients et vente de fichiers "données cadastrales" sur le 4^{ème} trimestre : 7 021 €

Conclusion

Exercice 2019/2020

Une consommation de l'excédent de fonctionnement de **20 000 €** était prévue sur cet exercice.

Or, nous avons perçu des recettes supplémentaires liées à :

- production de biens : annuaire des élus 84 000 € de recettes d'insertion contre 40 000 € budgétés...
- produits exceptionnels : pour un montant de 28 515 €

Ressort finalement un résultat excédentaire de **33 284,90 €** que l'on propose d'inscrire **en report à nouveau**.

Questions diverses

- **Autonomie financière des collectivités** : de nombreux élus témoignent de la mise à mal à répétition de ce principe constitutionnel
- **Arrêtés préfectoraux** : M. BEDEK déplore une certaine confusion ou un manque de clarté autour des mesures sanitaires arrêtées. Il n'est pas d'usage d'utiliser des termes comme : les maires sont invités à, il est fortement recommandé... Il paraît souhaitable pour les Maires d'être informés par des SMS d'alerte à chaque parution d'un nouvel arrêté préfectoral portant sur des mesures sanitaires. En revanche, les tableaux de synthèse sont fort appréciés.
- **Fonds européens** : ils sont toujours sous consommés et chacun le regrette mais tous regrettent la complexité des dossiers à déposer.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président
Franck LEROY

Prochain rendez-vous du conseil d'administration :

- samedi 5 décembre en visioconférence